



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23128

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des « reçus-collés » des années 1990 lorsque le numerus clausus était au plus bas et qui exercent depuis au moins cinq ans une profession paramédicale. Face au besoin accru de médecins, certains de ces professionnels souhaiteraient pouvoir intégrer la quatrième année de médecine afin de pratiquer un métier qu'ils avaient choisi et qu'un numerus clausus très bas les a empêchés d'exercer. Cette admission pourrait être envisagée après une vérification des connaissances adaptées et l'assurance que la vocation du métier médical existe. Il lui demande si cette proposition pourrait entrer dans le projet de loi en cours.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23128

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6175